



ARRÊTÉ MUNICIPAL AR21427

numérotant Le Creux Chemin à Nort-sur-Erdre

Monsieur Yves DAUVÉ, Maire de la Commune de Nort-sur-Erdre ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article 2213-28 ;

Vu l'arrêté initial en date du 22 Mars 2012 et suivants ;

Considérant la nécessité suite à un changement de propriétaire au lieu-dit **le Creux Chemin** sur la parcelle AP 46, la suppression d'un logement locatif, il est nécessaire de revoir la numérotation du secteur des villages de la Bouinelière, le Hameau de la Bouinelière, Le Moulin de Pécôt, Pécôt, La Ferrière de Pécôt, Le Gué, La Solitude, Le Creux Chemin, Le Sabot Doré, Les Noës Bodiers, Picaudeau.

ARRÊTE

Article 1 : La numérotation au lieu-dit Le Creux Chemin est fixée telle qu'elle figure au plan joint.

| PARCELLE | ANCIENNE ADRESSE | NOUVELLE ADRESSE |
|----------|-------------------------------|---------------------|
| AP 46 | Maison : 109 Le Creux Chemin | 109 Le Creux Chemin |
| | Locatif : 111 Le Creux Chemin | Locatif supprimé |

Article 2 : Les propriétaires retireront le numéro qu'il leur avait été remis.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nort-sur-Erdre, le 16 novembre 2021

Pour le Maire et par délégation,
Cédric HOLLIER-LAROUSSE
Adjoint au patrimoine bâti & Routier



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de transmission en Sous-Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Publication qui a été reçue en Sous-Préfecture le

publiée le

Acte n°

